

Réussir votre certification bio

Le pas-à-pas pour obtenir votre certification Agriculture Biologique du premier coup.

Par un opérateur certifié Ecocert (FR-BIO-01). Nous passons les mêmes audits que vous, chaque année. Ce guide condense ce que nous avons appris sur le terrain, y compris ce que nous avons appris en nous trompant.

Mise à jour du 30 septembre 2026.

L'essentiel en 30 secondes

Qui doit être certifié ?

Toute entreprise qui produit, transforme, distribue, importe ou stocke des produits bio et qui communique dessus. Y compris les distributeurs et e-commerçants qui revendent du bio étiqueté.

Qui délivre la certification ?

Un organisme certificateur agréé : Ecocert, Certipaq, Bureau Veritas et d'autres. Ils délivrent la même certification et se distinguent sur les tarifs, les délais et la relation.

Combien de temps ?

Comptez 6 à 10 semaines pour une distribution ou une transformation simple, auxquelles s'ajoute la période de conversion propre à votre activité.

Le point qui fait échouer ?

La traçabilité et la comptabilité matière. L'auditeur ne juge pas vos produits : il juge votre capacité à **prouver** que chaque gramme vendu en bio est bien bio.

La phrase à retenir

Un audit bio n'est pas un contrôle de qualité, c'est un contrôle de preuve. Vous pouvez travailler avec des matières irréprochables et échouer parce que vous ne pouvez pas le démontrer document en main. À l'inverse, un dossier tenu toute l'année transforme l'audit en formalité.

C'est la raison pour laquelle la certification se prépare en amont, pas la semaine qui précède le passage de l'auditeur.

Ce qui fait échouer un premier audit

La plupart des premiers audits achoppent sur les mêmes points. Les connaître à l'avance, c'est déjà la moitié du travail.

■ Des certificats fournisseurs non conformes

Certificats expirés, ou dont la portée ne couvre pas ce que vous achetez réellement. À vérifier un par un, sans exception.

■ Une comptabilité matière absente

Le cœur de l'audit : la cohérence entre ce que vous achetez en bio et ce que vous vendez en bio. Reconstituée la veille, cela se voit immédiatement.

■ Une traçabilité qui se rompt

Notamment au reconditionnement : le lien entre le lot d'entrée et le lot de sortie doit être ininterrompu.

■ Aucun plan de maîtrise des mélanges

Le risque de contact ou de substitution entre produits bio et conventionnels doit être identifié et maîtrisé, par écrit.

■ La découverte des exigences le jour J

Sans audit blanc préalable, on découvre les non-conformités le jour de l'audit réel. Trop tard pour les corriger.

Les 5 étapes vers la certification

1

Faites votre diagnostic bio

- Recensez vos produits, fournisseurs et flux : ce qui est déjà conforme, ce qui bloque, ce qui manque.
- Identifiez le périmètre exact à certifier : quels produits, quelles activités.

2

Notifiez et choisissez votre organisme

- Déclarez votre activité bio à l'Agence Bio. C'est une obligation, pas une option.
- Demandez plusieurs devis d'organismes certificateurs avant de vous engager : les tarifs varient sensiblement pour une prestation identique.

3

Construisez votre système documentaire

- Procédures, registres et plan de maîtrise adaptés à **votre** activité, pas des modèles génériques téléchargés.
- Mettez en place la traçabilité par lots et la comptabilité matière : c'est le cœur du dossier.
- Constituez le dossier fournisseurs, certificats vérifiés, portée et validité contrôlées.

4

Passez un audit blanc

- Déroulez l'audit réel en conditions, avant le passage de l'organisme.
- **Identifiez et levez les écarts pendant qu'il est encore temps.** C'est la seule étape qui transforme un dossier correct en dossier qui passe.

5

Passez l'audit de certification

- Assistance le jour J, réponse aux questions de l'auditeur.
- Levée des éventuels écarts mineurs, fréquents et rarement bloquants, sous quelques semaines.

Combien ça coûte, vraiment ?

Deux postes distincts, à ne pas confondre.

1. Les redevances de l'organisme certificateur

Variables selon votre activité et votre chiffre d'affaires. C'est le coût de la certification elle-même, il est annuel et il ne disparaît pas. Demandez plusieurs devis : l'écart entre organismes est réel.

2. L'accompagnement, optionnel

Si vous vous faites aider pour monter le dossier. C'est un investissement ponctuel, dont la contrepartie est de réussir du premier coup et d'éviter un second passage.

Votre check-list express

- ☐ J'ai identifié le périmètre exact à certifier.
- ☐ J'ai notifié mon activité à l'Agence Bio.
- ☐ J'ai comparé plusieurs organismes certificateurs.
- ☐ Ma traçabilité par lots et ma comptabilité matière sont en place.
- ☐ Mes certificats fournisseurs sont vérifiés, à jour, et leur portée couvre ce que j'achète.
- ☐ Mon plan de maîtrise des mélanges est écrit.
- ☐ J'ai passé un audit blanc avant l'audit officiel.

Besoin d'être accompagné ?

Nous vous accompagnons de bout en bout : diagnostic, système documentaire, traçabilité, comptabilité matière, dossier fournisseurs, audit blanc et assistance le jour J. Par un opérateur qui passe ces audits chaque année pour sa propre société, et qui sait donc ce qu'un auditeur regarde en premier.

Obtenez-la du premier coup.

Le diagnostic initial est offert : nous regardons ensemble où vous en êtes, ce qui manque et combien de temps il faut. Sans obligation de suite, et s'il n'y a pas matière à intervenir, nous vous le disons.

services.proforma-tropical.com/prestations/certification-bio/
services@proforma-tropical.com

Proforma Tropical — Au service de nos clients.

Proforma Tropical EI — 2B rue Alfred Nobel, 77420 Champs-sur-Marne — SIREN 500 341 813, RCS Meaux.

Ce guide est offert à titre informatif et ne constitue pas un conseil réglementaire personnalisé. La réglementation et les exigences des organismes certificateurs évoluent : reportez-vous à l'Agence Bio et à votre organisme pour toute décision engageante.
Document mis à jour le 30 septembre 2026.